



ADSEA 09
Loumet Inter Générations
7, rue de Loumet CS 50065
09102 PAMIERS CEDEX
Tél : 05.61.67.94.00- Fax : 09.70.63.24.59.
adsea09@orange.fr - www.adsea09.org

CNAPE
www.cnape.fr

Convention Nationale des Associations
de Protection de l'Enfant

ADSEA 09

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant aux Aînés de l'Ariège

www.adsea09.org : tout sur l'ADSEA 09

L'histoire de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant aux Aînés de l'Ariège est caractéristique de l'évolution des politiques sociales.

Au mitan du XIX^e siècle, à Pamiers, dans le quartier de Loumet, sur le site d'une ancienne caserne de gendarmerie, une fondation napoléonienne présidée par Mme Aglaé MOYNE créa un orphelinat. Des religieuses s'en occupèrent, aidées financièrement par la communauté chrétienne de la ville. Cette fondation pour petites filles pauvres avait pour but d'en faire de bonnes mères de famille.

Après plus de cent ans de fonctionnement de type caritatif, le départ des sœurs en 1975, signe la laïcisation de l'Association : l'établissement devient mixte avec l'arrivée des petits garçons appartenant aux fratrices.

Douze années après, en 1987, une crise majeure due à une gestion inadéquate, au manque d'anticipation de l'évolution des politiques sociales et à l'absence de projet cohérent, menace la survie de l'Association, puisque la fermeture de l'établissement qu'elle gère est évoquée par les autorités de contrôle.

L'ADSEA de l'Ariège, constituée le 28 novembre 1987 (JO du 23 décembre 1987 n° 51), prend le relais le 1^{er} janvier 1988, avec un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau directeur, engageant la deuxième restructuration.

Après un redressement spectaculaire, l'ADSEA 09 connaît sa troisième restructuration en 1993 : tout en maintenant son pôle enfance, elle amorce une diversification en direction des personnes âgées, des jeunes travailleurs et des mères victimes de violences, par la création du complexe Loumet Inter Générations qui recevra le 1^{er} Prix de l'innovation sociale en Europe, la même année.

Aujourd'hui, l'ADSEA 09 compte plus de cent adhérents. Présidée par le Docteur Bernard SOULA elle est reconnue pour la qualité de son accueil, sa gestion, et le dynamisme de ses administrateurs qui s'investissent dans un travail régulier au sein de cinq commissions :

- Commission Communication, présidée par M. Gérard POUMIROL ;
- Commission Finances et Travaux, présidée par M. Thierry FRAYSSE.
- Commission Sociale, Enfance et Famille, présidée par M. Philippe FABRY.
- Commission Médico-Sociale, présidée par Mme le Dr Francine DANTOINE ;
- Commission Personnels et Formations, présidée par M. Georges GARCIA.

L'ADSEA 09 gère deux pôles d'activité qui assurent des prestations à plus de 500 personnes.

LOUMET INTER GÉNÉRATIONS

Loumet Inter génération est la concrétisation des valeurs de l'ADSEA 09. Cette structure regroupe a reçu le prix européen de l'innovation sociale en 1993.

1) LA PHILOSOPHIE DU PROJET :

Où sont les grandes familles de jadis qui soutenaient de la naissance à la mort chacune des familles qui les composaient ? Aujourd'hui, dit-on, nous vivons dans la civilisation du déracinement, où, réduites à la durée éphémère d'une éducation, les petites cellules «conjugales» survivent tant bien que mal, grâce à l'imposant appareil d'assistance que la collectivité, a, peu à peu, mis en place. La solidarité familiale entre les générations est moribonde et chacun vit aujourd'hui toujours un peu plus pour lui-même : c'est un constat qui semble bien établi.

L'orientation de la politique familiale s'inscrit bien d'une certaine façon dans cette même logique : faciliter la vie des familles, leur permettre d'assurer leur vie quotidienne quelles que soient leurs charges, en prenant en compte seulement la cellule conjugale des parents et des enfants et laisser à d'autres instances le soin de définir une politique des Personnes Agées (3ème Age) et de la Jeune Enfance (Crèches).

Cette séparation administrative entre les générations, consacre ce que l'on peut considérer comme un fait irréversible : une fois la période éducative terminée, les liens d'obligation entre les parents et les enfants sont souvent rompus. Chaque cellule, l'ancienne et la nouvelle, vit sa vie indépendante et il faut alors l'aider dans sa fragilité, par des services qui lui permettent lorsque survient un incident ou simplement dans le cursus de la vie quotidienne, de survivre et de faire face à ses obligations.

De ce fait, au-delà de la vague nostalgie vis-à-vis du bon vieux temps des fêtes de familles, peut-on essayer d'entretenir ou de reconstituer les liens familiaux intergénérationnels ?

Idée relativement récente dans les Politiques Sociales, la solidarité n'en est pas moins un concept très ancien dont les effets se sont fait sentir depuis longtemps à des niveaux divers et sous des formes variées. Or, la solidarité peut aussi s'instituer à des échelles sociales ou territoriales réduites, c'est-à-dire proche des intéressés.

La Famille, le Voisinage, la Commune, les Réseaux Associatifs, sont des cadres propres à éveiller des pratiques de Solidarité. Ces pratiques permettent aux individus de trouver une certaine sécurité face aux actes de l'existence.

Mais, d'un autre côté, la volonté de favoriser la pratique de la Solidarité entre des générations de populations conduites à l'isolement peut également permettre de rompre leur solitude, de faire renaître leur goût à la vie en renouant des liens qui, sans être familiaux, n'en seraient pas moins chaleureux, affectifs, équilibrants, voire éducatifs.

L'expression de cette Solidarité relève d'un Vœu. Loumet Inter Générations essaie de le réaliser, en étant un lieu de bien-être, d'échanges et de chaleur entre générations.

2) LE DISPOSITIF EN PLACE :

Loumet Inter Générations est la concrétisation des valeurs de l'ADSEA 09. Située en plein centre-ville de la localité la plus importante du Département, Pamiers, cette structure regroupe dans le même bâtiment :

- **Un Pôle Adulte comprenant :**
 - Un Service d'Accueil d'Urgence de Jeunes Majeurs,
 - Un Service d'Accompagnement Spécialisé de Jeunes Majeurs,
 - Un Service d'Accueil d'Urgence de Mères en Difficultés, avec enfants (3 appartements).
 - Un Foyer Logements pour Personnes Agées (24 places pour un agrément de 30),
 - Un Foyer pour Jeunes Travailleurs (28 places).
- **Un Pôle Enfance comprenant :**
 - Le Foyer Départemental de l'Enfance (8 places),
 - Une Maison d'Enfants à Caractère Social, habilitée Justice (33 places).
- **Un Pôle Familial comprenant :**
 - Un «Service Enfants Familles» pour les droits de visite médiatisés (plus de 60 familles en file active).
 - Un service de Médiation Familiale.
 - Un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), avec notamment un groupe de parole « Parents d'Ados »
- **Un Service de Restauration et une Cafétéria.**

52 salariés (45,65 ETP) animent les services de Loumet.

3) AUTRES SERVICES DANS LES LOCAUX DE LOUMET :

- **Le CLIC de Pamiers**
- **L'antenne Pamiers d'Ariège Assistance**

L'EHPAD DES SOURCES À SAINT JEAN DU FALGA

Pour répondre à des besoins criants sur le territoire des cantons de Pamiers, sur proposition de la Présidente de la commission « personnes âgées et personnes en difficultés sociales » le Dr Evelyne CAMPISTRON, le Conseil d'Administration de l'ADSEA 09 a décidé, le 8 février 2006, de s'investir dans l'accueil des personnes âgées dépendantes, en présentant un projet de création d'EHPAD. A la demande des administrateurs, quatre axes prioritaires caractérisent ce projet :

Le projet EHPAD doit être porté par les valeurs de l'ADSEA 09, s'inscrire dans la continuité de Loumet Inter génération, et s'ouvrir à des partenaires développant la solidarité.

Pour répondre aux besoins du territoire l'EHPAD accueillera en priorité des personnes âgées résidant dans l'un des cantons de Pamiers ou de Varilhes, en situation de grande dépendance et/ou présentant une démence, de type Alzheimer par exemple.

L'EHPAD doit offrir à ces personnes les meilleures conditions de vie possible et notamment s'appuyer sur un projet architectural répondant à un cahier des charges établi par la commission « Personnes âgées et personnes en difficultés sociales ». Pour s'inscrire durablement dans le territoire le projet sera conçu en haute qualité environnementale.

L'EHPAD doit s'inscrire dans la filière gériatrique départementale.

i. LES MISSIONS DE L'EHPAD

Le cadre réglementaire précise largement les missions d'un EHPAD en prenant en compte les nouvelles attentes sociales et les nouveaux besoins :

- « Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif » (5° alinéa).
- « Actions médicales, thérapeutiques,... adaptées à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ; » (Extrait du 5° alinéa).
- Une mission de protection (Cf. 2° alinéa).

La mission est d'accueillir des personnes âgées en situation de grande dépendance, de les soigner et de les accompagner jusqu'au terme de leur vie, de soutenir leurs familles et leurs proches pour préserver les liens affectifs et de favoriser l'intégration et la participation à la vie sociale, dans le respect de chaque personne et de ses droits.

i. L'ACCUEIL DES USAGERS :

Dans ce cadre, et même si la personne âgée accueillie semble en apparence peu demandeuse de services ou de prestations, nous devons lui garantir une prestation au-delà de l'hébergement et des soins : à partir d'une présence active, nous mettons en œuvre un accompagnement spécifique et des soutiens. En corrélation nous nous engageons dans un accompagnement des soins qui ne se limite pas à l'exécution de la simple prescription médicale, mais en s'appuyant sur un projet de soins individualisé qui prend en compte toutes les prescriptions ou actions de soins possibles. Enfin nous accompagnons la personne âgée en fin de vie pour qu'elle puisse « terminer sa vie naturellement et confortablement, entourée de ses proches, dans le respect de ses convictions et en prenant en compte ses souhaits ».

ii. L'ÉQUIPEMENT :

L'EHPAD des Sources dispose de 84 places en chambre individuelles avec sanitaires et salle de bain dont 4 d'accueil temporaire, qui se répartissent en :

- Vingt-huit places en unité protégée, facilitant l'accueil des personnes présentant une démence, dont deux places d'accueil temporaire.
- Cinquante-six places permettant l'accueil de personnes en situation de grande dépendance dont deux places d'accueil temporaire.

iii. LES PRESTATIONS :

- Chaque chambre individuelle comprend un lit médicalisé, un placard, un fauteuil, un bureau, un système d'appel d'urgence et une salle de bains avec toilettes. La chambre est également équipée d'une télévision, d'un téléphone avec abonnement téléphonique gratuit.
- Restauration : deux cuisiniers préparent sur place des repas de qualité servis en liaison chaude. Le service restauration est également ouvert aux familles et amis des résidents
- Linge : le linge des résidents est marqué, lavé et repassé. Les serviettes de toilette et les draps sont fournis.
- L'entretien et les petites réparations sont assurés quotidiennement par le personnel de l'EHPAD.

Pour animer ses services, l'EHPAD des Sources emploie 54 salariés pour 51,33 ETP.

LES SERVICES AMDAH À SAINT JEAN DU FALGA

LE SSIDPA (65 places de Soins Infirmiers à domicile pour Personnes âgées)

L'objectif du service est de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de prévenir ou retarder le placement en institution, et de favoriser le soutien à domicile, dans le respect du choix et du désir de l'usager et de sa famille.

L'Accès au service :

- Sur prescription médicale, et après avis du médecin conseil,
- Selon un protocole de soins réalisé par l'infirmière coordinatrice avec le concours des différents intervenants,
- En fonction des disponibilités du service.

La méthodologie :

- Le service établit un profil de la personne accompagnée, en fonction de son état de dépendance, son handicap, sa pathologie.
- L'infirmière coordinatrice tient compte de l'ensemble des acteurs médicaux sociaux qui gravitent autour de la personne prise en charge ainsi que de sa famille qui doit jouer un rôle essentiel.

Le fonctionnement :

- L'association intervient sur prescription médicale et chaque prise en charge est soumise à l'accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie.
- Elle a recours à une équipe constituée de professionnels diplômés : aides-soignants salariés du service qui effectuent les soins d'hygiène et d'aide à la vie ; infirmiers libéraux conventionnés avec le service, qui assurent les soins techniques, selon la prescription médicale établie par le médecin traitant ; pédicures, également conventionnés, qui interviennent en fonction des besoins des patients.
- L'infirmière coordinatrice organise le protocole d'intervention et détermine le travail de l'équipe soignante.

L'ESA Equipe Spécialisée Alzheimer suivant dix personnes en fila active

Les Objectifs :

- Maintenir, voire améliorer l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie.
- Réduire les symptômes en période de crise.
- Améliorer la relation patient-aidant.
- Permettre le maintien à domicile de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer dans les meilleures conditions pour elle-même et ses proches.

Modalités d'Interventions :

- Cet accompagnement est adressé exclusivement aux personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée diagnostiquée et à un stade léger à modéré de la maladie.
- La prestation se fait impérativement sur prescription médicale du médecin traitant ou médecin spécialiste avec le libellé suivant :
- « 12 à 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée »
- Les séances à domicile ont lieu une fois par semaine minimum sur une période de 3 mois maximum (environ 15 séances).
- Le financement est totalement pris en charge par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Notre Equipe

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) a été créée dans le cadre du plan national Alzheimer. Spécialisée dans l'accompagnement à domicile de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, notre équipe propose une approche non médicamenteuse basée sur des activités de réhabilitation adaptées à la personne.

L'équipe est composée :

- d'une Psychomotricienne diplômée d'Etat, professionnelle spécialiste de l'autonomie des personnes handicapées.
- d'une Infirmière coordinatrice qui assure des missions d'administration et de gestion du partenariat, de suivi du plan personnalisé de soin, d'animation de l'équipe soignante.
- d'Assistants de Soins en Gériatrie

Le Service de portage de repas:

Cette activité assure la distribution de repas aux personnes âgées et handicapées qui résident sur les cantons de Pamiers et Varilhes.

Les repas sont servis froids et sont confectionnés actuellement par VITAME, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Les régimes légers sans sels ou avec peu de graisses sont possibles. Une diététicienne assure l'équilibre des repas servis lors de leur confection.

Chaque repas se compose d'une entrée, légume, viande ou poisson, fromage ou laitage, dessert, plus le pain.

Les repas sont servis le matin du lundi au vendredi, le service est effectué le vendredi pour le samedi et le dimanche, la préparation et la liaison froide permettant la bonne conservation des denrées au réfrigérateur.

EN PARTENARIAT

Avec Ariège Assistance : La gestion du Centre d'Information et de Gestion de Garde à Domicile (C.I.G.G.D.)

Si votre situation nécessite l'intervention d'une aide à domicile et que vous ne pouvez bénéficier des services d'une aide-ménagère (ou que cette aide ne soit pas suffisante ou adaptée à votre situation) ou si vous bénéficiez de l'Allocation Personnalisée Autonomie (A.P.A.), l'association vous propose de vous aider dans les tâches liées à l'emploi d'un salarié.

L'agrément qualité, obtenu par l'association pour ce service, nous amène à réaliser différentes missions pour le compte des bénéficiaires qui sont :

- Le placement de travailleur (c'est-à-dire la recherche du ou des salariés dont vous avez besoin),
- Les tâches administratives sociales et fiscales liées à l'emploi de votre salarié,
- Le suivi de l'intervention de ce salarié.

L'emploi d'un salarié à domicile peut permettre de déduire, du montant des impôts, la moitié des dépenses effectuées pour tout emploi familial. Sont pris en compte dans ces dépenses les salaires payés, les charges sociales et les frais réglés à l'association pour la réalisation de ses missions, dans la limite du plafond de dépenses annuelles prises en compte.

Mission de l'association

- Informations et conseils sur le dispositif d'aide aux emplois familiaux et éventuellement, orientation vers d'autres dispositifs d'intervention.
- Analyse de vos besoins : tâches à réaliser, conditions d'intervention (horaires, fréquence, durée...).
- Evaluation du coût lié à l'emploi d'un salarié selon la demande de service. Un devis est systématiquement établi et remis pour acceptation.
- Recherche de personnel et aide à la sélection lors d'une première demande mais également, lors des absences pour congé maladie, annuel, maternité, ... etc.
- Etablissement des bulletins de paie des salariés.
- Déclaration des charges sociales par bordereau individuel à l'U.R.S.S.A.F.
- Tenue à jour du compte des congés payés du salarié, des maladies (attestation), du chômage (ASSEDIC) etc...
- Aide à la fonction d'employeur, notamment dans l'application du droit du travail et de la convention collective.
- Fourniture d'un relevé des dépenses réalisées pour l'emploi d'un salarié à domicile en vue des déductions fiscales prévues.
- Suivi de l'aide mise en place.

**Avec l'Association Maison de retraite Saint Joseph : La gestion de l'EHPAD du
Château à Verniolle**

**Avec l'Association Centre Local d'Information et de Coordination g erontologique :
La gestion de l' quipe du CLIC de Pamiers**